l'évolution des principes de la procédure antique : l'opposition entre les deux aspects de l'instruction du procès, arbitrage officiel ou instruction autoritaire, n'est au fond que la transposition pratique du double aspect de la justice, qui peut être conçue soit comme un arbitrage, soit comme une police.

Enfin, s'il existe une crise des études de droit romain, comme on l'a beaucoup dit et même écrit depuis dix ans, des travaux du type de la thèse de M. Lemosse sont susceptibles d'orienter les recherches dans une voie qui permettra certainement aux romanistes de surmonter leurs hésitations et retrouver le sens de leur mission. Peut-être ne s'agit-il plus, de nos jours, de restituer aux sources leur place exacte ou relative, mais surtout d'essayer d'attribuer à chaque législation de l'antiquité la part précise de l'influence qu'elle a pu exercer sur les autres.

Si tel est le sens dans lequel doit s'orienter bientôt la recherche dans le domaine du droit romain, l'ouvrage de M. Lemosse fera dans quelques années en France figure de précurseur. Sans doute, avec le recul du temps, M. Lemosse sera-t-il amené à atténuer certaines affirmations, à nuancer quelques hypothèses. Toutefois, les lignes maîtresses de sa méthode et l'essentiel de ses conclusions demeureront. Il lui restera le mérite de s'être engagé l'un des premiers dans la voie indiquée par le regretté Pierre Noailles et d'avoir montré combien l'alliance intime des disciplines historiques, philologiques, jointe à l'étude comparative des législations antiques, permet de rendre à l'étude du droit romain son antique prééminence.

Robert Besnier.

Ouvrages scolaires.

A. Perrenoud & A. Ginnel, *Grammaire latine* : Librairie Payot, 1942, 144 pages.

Privilégiés sont les élèves des écoles suisses, qui auront entre les mains ce joli manuel, dont la présentation, claire et élégante, met en valeur les réels mérites. Œuvre de deux professeurs formés aux bonnes méthodes, revu et contrôlé par un maître tel que M. Niedermann, il mérite d'être accueilli avec faveur et reconnaissance. Les auteurs me permettront bien de les féliciter d'offrir à leurs compatriotes, dans un pays où les ouvrages d'enseignement venaient souvent de l'étranger, un instrument de travail original, issu de ce milieu humaniste où se développent si heureusement, grâce peut-être — il faut bien le dire — à l'activité du *Groupe romand des études latines*, le goût et la pratique de la culture classique.

Mais, comme il s'agit d'un ouvrage essentiellement destiné au public

scolaire suisse, je m'en remets à un juge mieux qualifié que moi du soin de présenter ce livre aux lecteurs.

J. MAROUZEAU.

Voici une grammaire qui n'encourra pas le reproche de conformisme ! De tous les ouvrages similaires, aucun ne déconcertera davantage les habitués aux cadres et à la terminologie traditionnels : pas d'index, plus de parisyllabiques et d'imparisyllabiques où butaient les élèves et... les parents qui se flattaient de les suivre, mais des thèmes à consonne, des thèmes à voyelle, des thèmes en *-i* ; adjectifs de la deuxième classe uniformément présentés avec ablatif en *-i* et génitif pluriel en *-ium*, à part de rares exceptions. Finies les règles indigestes aussitôt démenties ! Le tout se ramène à quelques types embrassant le plus de cas possible et réduisant les particularités au minimum. Syntaxe basée essentiellement sur les fonctions des mots et des propositions, les détails délibérément laissés de côté. Les exemples tirés d' « Exercices latins » lus au préalable se groupent autour d'un type syntaxique. Après ce coup de balai, il reste un manuel d'une concision surprenante : morphologie 98, syntaxe 26 pages [1].

Quelle aide apporte-t-elle à l'enseignement? Évidemment, tout le monde ne s'en accommodera point. Elle se recommande au maître qui, rompu à la méthode linguistique, se plaît en puisant dans son propre fonds à diluer un concentré pour le rendre assimilable. D'autres, qui se sentent plus à l'aise en élaguant, ordonnant, résumant une matière exubérante dont les réserves sont toujours à disposition en cas de manquement, éprouveront du malaise. Partie d'un ensemble, cette grammaire est solidaire d'*Exercices latins* et d'un *Vocabulaire* publiés par les mêmes auteurs [2]. Avant de se décider, c'est là qu'il faudra aller voir, et il sera bon d'examiner comment ce circuit fermé rentre dans l'orbe de connaissances générales telles que l'exige le baccalauréat, et cela dépend des besoins locaux.

Quant au principal intéressé, l'élève, y trouve-t-il son compte? Jusqu'à quel point une savante simplification lui rend-elle service? Prenons les règles des genres. L'ingéniosité est impuissante, elles restent irréductibles et peu pratiques. Or, j'estime qu'il faut ou bien donner des règles complètes, si rébarbatives soient-elles, ou ne pas s'en mêler du tout. Pas n'est besoin de prévenir une élimination dont se charge la mémoire la mieux constituée. Des listes incomplètes ne sont d'aucune utilité ; le travail n'en est pas allégé, et la règle fera défaut juste au moment où l'on en aura besoin.

1. Syntaxe des cas : 7 pages, expression du temps : 18 demi-lignes !
2. Neuchâtel, 1937.

Les auteurs, me semble-t-il, n'ont pas assez tiré parti de la mémoire visuelle, ou ils l'ont fait d'une manière critiquable : les particularités en grands caractères gras, les paradigmes en petits caractères ordinaires, sans séparation entre le radical et la désinence, parfois arbitraire, j'en conviens, et difficile à concilier avec les exigences de la linguistique, mais combien suggestive et éloquente ! Les exemples ne sont pas traduits [1].

Que ces réserves — subjectives et professionnelles — ne découragent personne ! Ce manuel est le fruit d'une longue expérience et sa lecture suggérera, pour le bien des élèves, telle explication, tel raccourci [2] auxquels on n'aura pas songé. C'est une tentative et une leçon de renouvellement devant lesquelles un maître de latin ne saurait rester indifférent. Qu'on ne s'y trompe point : sous une apparente simplicité, il y a là beaucoup de science [3].

J. BÉRANGER.

Recueils et Mélanges.

Études romanes de Lund, publiées par Alf. LOMBARD : Lund, Gleerup, t. II, III, VI, VIII.

Encore que les ouvrages publiés dans cette Collection aient trait essentiellement au français, il est impossible de ne pas mentionner ici quelques-uns d'entre eux, du fait qu'ils remontent jusqu'aux données latines des problèmes romans. Ainsi l'ouvrage de G. BRANDT sur *La concurrence entre* soi *et* lui, eux, elle(s), qui pose une question connexe à celle de l'emploi du réfléchi en latin, et surtout celui de Mlle Eva THORNÉ HAMMAR sur *Le développement de sens du suffixe latin* -bilis *en français*.

Dans ce dernier ouvrage, les soixante-dix premières pages sont consacrées à l'histoire du suffixe *-bilis* depuis les premiers textes jusqu'au xe siècle. Histoire parallèle de deux tendances : l'une, qui a pour résultat de développer le sens « actif » du suffixe dans la langue populaire, l'autre, qui maintient le sens « passif » ou instrumental dans la langue littéraire ; dualité qui est à l'origine des développements observés en français.

Il ne m'appartient pas de suivre l'auteur dans son exposé et son interprétation des faits français ; je ne veux signaler son étude que comme une invite aux latinistes à tourner leur attention vers les problèmes si négligés de morphologie suffixale.

J. MAROUZEAU.

1. Signalons une très utile table des références des exemples cités.

2. Antequam, priusquam, § 196.

3. P. 98, § 153 c (syntaxe des cas), donne à entendre à tort qu'il existe une forme *humum* à la question *quo*.

P. 114, § 186, Remarques. Dans la construction passive personnelle devrait figurer *videor*. — Je n'arrive pas à dénicher la construction d'*interest*.